

Annexe 1 à la Notice d'Information – Profils dans le cadre de la Gestion Pilotée à Horizon.

Cette annexe décrit la composition des profils de gestion pilotée à horizon exposés à l'article 3.5. de la notice d'information de Conservateur Épargne Retraite.

Les objectifs de la gestion pilotée à horizon, des profils et de la désensibilisation sont présentés à l'article 3.5.1. de la notice d'information. La détermination des supports en unités de compte qui composent chaque profil incombe à l'assureur, ainsi que la répartition des versements et les arbitrages semestriels tels que présentés à l'article 3.5.2. de la notice d'information.

La composition des profils de gestion pilotée à horizon et les supports en unités de compte sous-jacents pourront varier en cours d'adhésion. À tout moment, l'information de la composition des profils est tenue à disposition de l'adhérent sur le site Internet de l'assureur, sur demande écrite de l'adhérent auprès de l'assureur et par consultation des relevés d'information.

PROFILS DE GESTION PILOTÉE À HORIZON APPLICABLES AU 30/09/2023.

Pour chacun des trois profils de Gestion Pilotée à Horizon ci-dessous, le Fonds en Euros et le support Conservateur Obligations Court Terme sont considérés comme des actifs présentant un profil d'investissement à faible risque tels que définis par l'article 1^{er} de l'arrêté du 07 août 2019 portant application de l'épargne retraite.

PRUDENT HORIZON RETRAITE

Code Isin	Nom des supports	Société de gestion	Forme juridique	Plus de 10 ans	De 10 ans jusqu'à 5 ans exclus	De 5 ans jusqu'à 2 ans exclus	2 ans et moins
	Fonds en euros			25 %	25 %	30 %	40 %
FR0011461326	Conservateur Obligations Court Terme	Conservateur Gestion Valor	FCP France	35 %	35 %	50 %	50 %
FR0010489542	Conservateur Diversifié Réactif	Conservateur Gestion Valor	FCP France	40 %	40 %	20 %	10 %
FR0013256930	Conservateur Actions Flexibles	Conservateur Gestion Valor	FCP France	0 %	0 %	0 %	0 %
FR0014008E12	Conservateur Actions Euro	Conservateur Gestion Valor	FCP France	0 %	0 %	0 %	0 %
FR0010564229	Conservateur Actions Monde	Conservateur Gestion Valor	FCP France	0 %	0 %	0 %	0 %
TOTAL				100 %	100 %	100 %	100 %

ÉQUILIBRÉ HORIZON RETRAITE

Code Isin	Nom des supports	Société de gestion	Forme juridique	Plus de 10 ans	De 10 ans jusqu'à	De 5 ans jusqu'à	2 ans et moins
	Fonds en euros			15 %	15 %	30 %	40 %
FR0011461326	Conservateur Obligations Court Terme	Conservateur Gestion Valor	FCP France	5 %	5 %	20 %	30 %
FR0010489542	Conservateur Diversifié Réactif	Conservateur Gestion Valor	FCP France	40 %	40 %	25 %	20 %
FR0013256930	Conservateur Actions Flexibles	Conservateur Gestion Valor	FCP France	20 %	20 %	15 %	10 %
FR0014008E12	Conservateur Actions Euro	Conservateur Gestion Valor	FCP France	10 %	10 %	5 %	0 %
FR0010564229	Conservateur Actions Monde	Conservateur Gestion Valor	FCP France	10 %	10 %	5 %	0 %
TOTAL				100 %	100 %	100 %	100 %

DYNAMIQUE HORIZON RETRAITE

Code Isin	Nom des supports	Société de gestion	Forme juridique	Plus de 10 ans	De 10 ans jusqu'à	De 5 ans jusqu'à	2 ans et moins
	Fonds en euros			0 %	0 %	20 %	30 %
FR0011461326	Conservateur Obligations Court Terme	Conservateur Gestion Valor	FCP France	0 %	0 %	10 %	20 %
FR0010489542	Conservateur Diversifié Réactif	Conservateur Gestion Valor	FCP France	20 %	30 %	25 %	30 %
FR0013256930	Conservateur Actions Flexibles	Conservateur Gestion Valor	FCP France	40 %	40 %	25 %	10 %
FR0014008E12	Conservateur Actions Euro	Conservateur Gestion Valor	FCP France	20 %	15 %	10 %	5 %
FR0010564229	Conservateur Actions Monde	Conservateur Gestion Valor	FCP France	20 %	15 %	10 %	5 %
TOTAL				100 %	100 %	100 %	100 %

Les modalités de fonctionnement de la gestion pilotée à horizon (évaluation de la part des actifs représentatifs des profils, réallocation des actifs, désensibilisation et arbitrage) sont précisées à l'article 3.5.2. de la notice d'information, étant entendu que :

- Les versements seront ventilés et les arbitrages consécutifs à la réallocation, dont la fréquence minimale est semestrielle, seront exécutés entre les différents supports du profil afin de respecter les objectifs de gestion et la sécurisation attendus. Ces opérations, ventilation des versements et exécution des arbitrages, sont effectués en fonction d'une part de la durée restant à courir jusqu'à la date prévisionnelle de départ en retraite, et d'autre part de la ventilation entre supports au sein du profil choisi ;
- Entre chaque réallocation d'actifs, selon l'évolution à la hausse ou à la baisse de la valeur des supports en unité de compte, la ventilation de l'épargne entre les supports pourra varier et ne plus coïncider avec la ventilation entre supports cible du profil choisi ;
- **L'assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, et non sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant, en particulier, de l'évolution des marchés financiers. Leurs performances doivent être appréciées sur plusieurs années.**

Il est rappelé que, dans le cadre de la gestion pilotée à horizon, l'adhérent ne dispose pas de la possibilité d'arbitrer les supports au sein des profils.